

**ARRETE**

**Travaux**  
**VC N°6 - Route de la Gazonne**  
**Passage câble fibre optique**

Le Maire d'OUZOUEUR SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société RED INFRA sise 11 Bis, Rue des Dames 78340 LES CLAYES SOUS BOIS, pour le passage d'un câble de fibre optique dans les fourreaux existants SFR et l'ouverture du sol si la fibre ne passe plus, sur la VC N°6 - Route de la Gazonne, hors agglomération, sur la Commune d'Ouzouer sur Trézée, avec empiètement du matériel et des véhicules des équipes sur la chaussée,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie intercommunale et sous réserve de la délivrance d'une permission de voirie pour les travaux à effectuer par la Communauté de Communes du Berry Loire Puisaye,

Vu la déclaration conjointe DT/DICT en date du 15 Mars 2023,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

**N° 17/23**

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du 3 Avril 2023, pour une durée de 29 jours, sur la VC N°6 - Route de la Gazonne, hors agglomération :

- la circulation pourra être alternée, pendant la durée de l'intervention.
- le dépassement et le stationnement des véhicules seront interdits aux abords du chantier.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, sur cette voie.

**ARTICLE 2** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUEUR SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire,
- à la société RED INFRA

*Fait à OUZOUEUR SUR TREZEE, le 16 mars 2023.*

L'adjoint délégué Maire,  
Pascal VATAIN Denis GERVAIS

